

## PRESTATIONS SOCIALES / AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES A TOUT MOMENT

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<b>Prestation de compensation du handicap (PCH)</b>	Aide permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie (aides humaines, technique, aménagement du logement, transport, aides spécifiques, animalières...)	Tous publics en perte d'autonomie ( <b>seuil spécifique pour chaque aide</b> )	Conseil départemental	La personne	MDPH Médecin traitant	<b>Formulaire de demande à la MDPH</b>
<b>Allocation Adultes Handicapés (AAH)</b>	Revenu minimal	Tous publics atteints d'un taux d'incapacité d'au moins 50 % ( <b>sous conditions</b> )	CAF			
<b>Allocation d'invalidité temporaire (AIT)</b>	Aide financière temporaire en cas d'altération importante de santé – Il existe 3 catégories d'invalidité. L'allocation a une durée de six mois maximum, renouvelables jusqu'à la reprise du travail, la mise en retraite pour invalidité, ou l'âge minimum de départ à la retraite dans la fonction publique	Fonctionnaire qui à l'issue d'un congé de maladie (d'origine non professionnelle, ou professionnelle sous certaines conditions), ne peut ni reprendre ses fonctions ni être mis en retraite pour invalidité et qui est atteint d'une invalidité réduisant sa capacité de travail d'au moins 2/3.	Assurance maladie	La personne + Employeur	Assurance Maladie – CPAM du lieu de travail du fonctionnaire	<b>Formulaire</b>